

LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

30 membres assermentés : 17 présents
7 excusés
6 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2016
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°7/2016 concernant l'arrêté d'imposition 2017
5. Préavis municipal n°8/2016 concernant l'autorisation de plaider
6. Préavis municipal n°9/2016 concernant la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021, d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
7. Communications de la municipalité
8. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance et l'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.
Le Président explique qu'à partir de l'année prochaine, les Conseillers auront le choix de recevoir leurs convocations par la poste, comme cela s'est toujours fait, ou par courrier électronique. Une convocation papier commune pour les personnes d'une même famille domiciliées à la même adresse sera également possible. Le Président invite donc les membres du Conseil à remplir un formulaire sur lequel chacun indique son choix.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Personne ne se manifeste.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2016

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Aucune.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°7/2016 CONCERNANT L'ARRETE D'IMPOSITION 2017

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Henri Wiser, Syndic, nous informe que la Municipalité a décidé de reconduire le taux d'imposition à 78 %. Il donne la parole à M. Jean-Yves Cruchet, Municipal en charge des finances. Celui-ci explique que la facture sociale augmente chaque année. La taxe pour les écoles de musique a également augmenté. Suite à la loi RIE III (réforme vaudoise sur l'imposition des entreprises), la commune aura moins de rentrées fiscales provenant des entreprises.

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 26 septembre 2016 en présence de la Municipalité et de Mme Sandra Gonin, Boursière. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°7/2016 tel que présenté.

Le Président, remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président, procède au vote du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2017 qui est accepté à la majorité.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°8/2016 CONCERNANT L'AUTORISATION DE PLAIDER

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 26 septembre 2016 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°8/2016 tel que présenté.

Le Président, remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président, procède au vote du préavis municipal concernant l'autorisation de plaider qui est accepté à la majorité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°9/2016 CONCERNANT LA COMPETENCE A ACCORDER A LA MUNICIPALITE POUR LA LEGISLATURE 2016-2021, D'ENGAGER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Le Syndic explique qu'il est important que la Municipalité puisse disposer d'une certaine latitude pour faire face à des dépenses imprévues. Par exemple, l'année dernière, il s'agissait de l'achat de parts sociales pour l'abattoir régional. La Municipalité demande de pouvoir disposer de Frs 20'000 par cas.

Le Président donne la parole à M. Laurent Wymann, rapporteur pour la commission des finances qui s'est réunie le 26 septembre 2016 en présence de la Municipalité. Il est apparu que le montant de Frs 20'000 pourrait se révéler insuffisant dans certaines situations, par exemple en cas de rupture d'une conduite sous une route. Aussi, la commission des finances a discuté de l'opportunité d'augmenter ce plafond à Frs 30'000, mais par année. Ainsi, la Municipalité disposerait d'un montant suffisant pour la plupart des cas de figure, mais en fixant ce plafond pour l'année, l'impact sur le budget communal serait limité, ce qui n'est pas le cas dans la version proposée. La commission propose donc aux membres du Conseil d'autoriser la Municipalité à effectuer des dépenses urgentes ou imprévues pour un montant global maximum de Frs 30'000 par année, pour la législature 2016-2021.

Le Président, remercie M. Laurent Wymann ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

M. Henri Wiser, Syndic, explique que la Municipalité n'a pas répertorié les dépenses exceptionnelles des années précédentes, il est donc difficile de savoir si Frs 30'000 par année serait suffisant.

M. Jacques-André Thoeni et M. Jean-Philippe Burdet estiment que le préavis tel qu'il est présenté permet une plus grande marge de manœuvre à la Municipalité par rapport à la proposition de la commission.

M. Yves Tacheron, Président, procède au vote.

Résultats :

Pour la proposition de la commission : 10 voix.

Pour le préavis municipal tel qu'il est présenté : 6 voix.

La proposition de la commission des finances concernant le préavis municipal n°9/2016 est acceptée. Le préavis municipal n°9/2016 est donc accepté avec la modification suivante :
DECIDE : d'autoriser la Municipalité à effectuer des dépenses urgentes ou imprévues pour un montant de Frs 30'000 par année, pour la législature 2016-2021.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser, Syndic, nous informe que, depuis qu'il est entré en fonction, il a participé à maintes assemblées et séances. La nouvelle Municipalité a été très occupée par le projet routier, surtout M. Grégory Bréchon. M. Julien Favre a refait le règlement sur les eaux qui est actuellement en consultation auprès des services de l'Etat.

M. Grégory Bréchon, Municipal, nous informe que les travaux routiers se sont très bien passés. Sur un tronçon de la route, celle-ci a dû être purgée sur une plus grande profondeur. L'entreprise mandatée a fait du très bon travail. Les décomptes ne sont pas encore disponibles et M. Bréchon les présentera lors du prochain Conseil. Il en va de même pour le marquage routier. Certains chemins ont été déclassés, c'est pourquoi ils ont été marqués avec un traitillé.

M. Jacques-André Thoeni demande pourquoi les sorties des propriétés privées ont été marquées.

M. Grégory Bréchon lui répond que cela permet une meilleure visualisation pour les automobilistes et que la Municipalité a suivi le conseil en cette matière de la société de marquage routier.

M. Pierre-André Burdet fait remarquer que le Canton marque les routes de cette façon pour signaler aux automobilistes qu'une bordure commence (après un carrefour).

Mme Claudia Tacheron demande pourquoi il n'y a pas de ligne blanche au milieu de la route de Nonfoux.

M. Grégory Bréchon lui répond que la route n'est pas assez large pour être marquée au milieu.

M. Laurent Wymann demande si la route Ursins-Pomy va être marquée d'une ligne blanche.

M. Grégory Bréchon lui répond que c'est une route cantonale, donc la Municipalité ne peut rien décider. M. Julien Favre, Municipal, ajoute, que suite aux discussions qu'il avait eues avec le Voyer, celui-ci avait affirmé que le Canton ne marquait plus ce genre de route.

M. Patrick Marrel, Municipal, nous informe que la Municipalité n'a pas trouvé d'endroits convenables pour les bennes à papier et à verre, donc pour l'instant, elles restent sur le parking de la Grande Salle. Il nous informe aussi que des copeaux ont été étendus près des bancs dans la forêt.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

M. Rémy Tacheron demande si des travaux sont prévus dans la Grande Salle en 2017 car celle-ci accueillera le Giron début mai.

M. Julien Favre, Municipal, lui répond que la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre des travaux dans la Grande Salle avant le Giron. Il nous informe, que l'année prochaine, il présentera au Conseil 3 projets pour la rénovation de la Grande Salle.

M. Rémy Tacheron fait remarquer que la scène devra être renforcée par la pose d'étais.

M. Henri Wisser, Syndic, estime que le projet de rénovation de la grande Salle doit se faire en étroite collaboration avec la commission nommée à cet effet. Pour lui, il est important que les citoyens de la commune puissent participer à ce projet.

M. Julien Favre nous informe que l'agrandissement du parking de la Grande Salle ne sera pas possible.

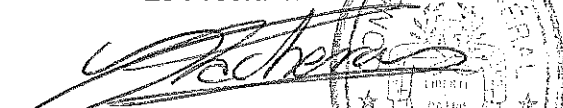
Mme Solange Masson Michel estime, que pour des raisons de sécurité, les travaux de renforcement de la scène de la Grande Salle devraient être effectués avant le Giron.

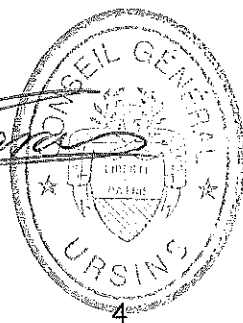
Mme Claudia Tacheron informe la Municipalité que le bus Travys de 13h17, à Yverdon, n'attend pas les enfants.

Mme Madeleine Bovay demande qu'une poubelle à crottes de chien soit installée près de l'arrêt du bus.

Le Président nous informe que le nouveau règlement du Conseil est à l'imprimerie et il est déjà sur le site internet de la commune. Il lève la séance à 21h15.

Le Président


Y. Tacheron



La Secrétaire


S. Masson Michel